



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture
et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Rue de l'Hôpital 1, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 06, F +41 26 305 12 14
www.fr.ch/dics

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 1 septembre 2010

Communiqué de presse

Embargo jusqu'au jeudi 2 septembre 2010, à 11 heures

Le canton de Fribourg va dresser un inventaire de ses traditions vivantes

La Confédération a décidé d'établir, avec les cantons, une liste des traditions vivantes de Suisse en vue de leur inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Dès lors, le canton de Fribourg va lancer une opération scientifique en vue de dresser un inventaire de l'ensemble de ses traditions vivantes.

Les Chambres fédérales ont ratifié la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La notion de patrimoine culturel immatériel désigne un bien culturel vivant (tradition vivante), transmis de génération en génération, qui contribue à forger le sentiment d'identité et de continuité d'une communauté. Au sens de la convention de l'UNESCO, ces traditions et ces formes d'expression traditionnelles concernent les arts de la scène et du spectacle comme le théâtre, la danse et la musique, les pratiques sociales telles que les coutumes, les rituels et les fêtes, les connaissances traditionnelles et les pratiques en lien avec la nature, enfin le savoir des techniques artisanales traditionnelles.

Le Conseil d'Etat a confié à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), par son Service de la culture, la mission de dresser un inventaire de l'ensemble des traditions vivantes du canton. Un mandat a été confié au Musée gruérien pour procéder à la rédaction d'un projet d'inventaire. En effet, cette institution dispose d'une grande expérience scientifique dans le domaine du patrimoine culturel et traditionnel fribourgeois. Le Musée gruérien devra proposer une liste des principales traditions vivantes fribourgeoises dans les domaines susmentionnés. La mise en œuvre du projet est confiée à Mme Isabelle Raboud-Schüle, directrice du Musée gruérien, qui sera appuyée par un comité d'experts. L'inventaire fribourgeois sera arrêté par le Conseil d'Etat et transmis à la Confédération dans le courant de l'année 2011. Il appartiendra à un comité fédéral composé d'experts et de délégués cantonaux de sélectionner ensuite parmi les propositions des cantons celles qui seront proposées à l'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

En ce qui concerne le canton de Fribourg, le Conseil d'Etat souhaite que l'inventaire des traditions vivantes fribourgeoises qui sera dressé à cette occasion soit accessible ensuite à un large public et serve d'instrument et de documentation pour les chercheurs, les associations de sauvegarde du patrimoine, les collectivités publiques et les associations touristiques et culturelles.

Contact

—

Gérald Berger, *Chef du Service de la culture*, T +41 26 305 12 80

Isabelle Raboud-Schüle, *Directrice du Musée gruérien*, T +41 26 916 10 10